Les unités urbaines de Seine-Maritime

L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.
Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

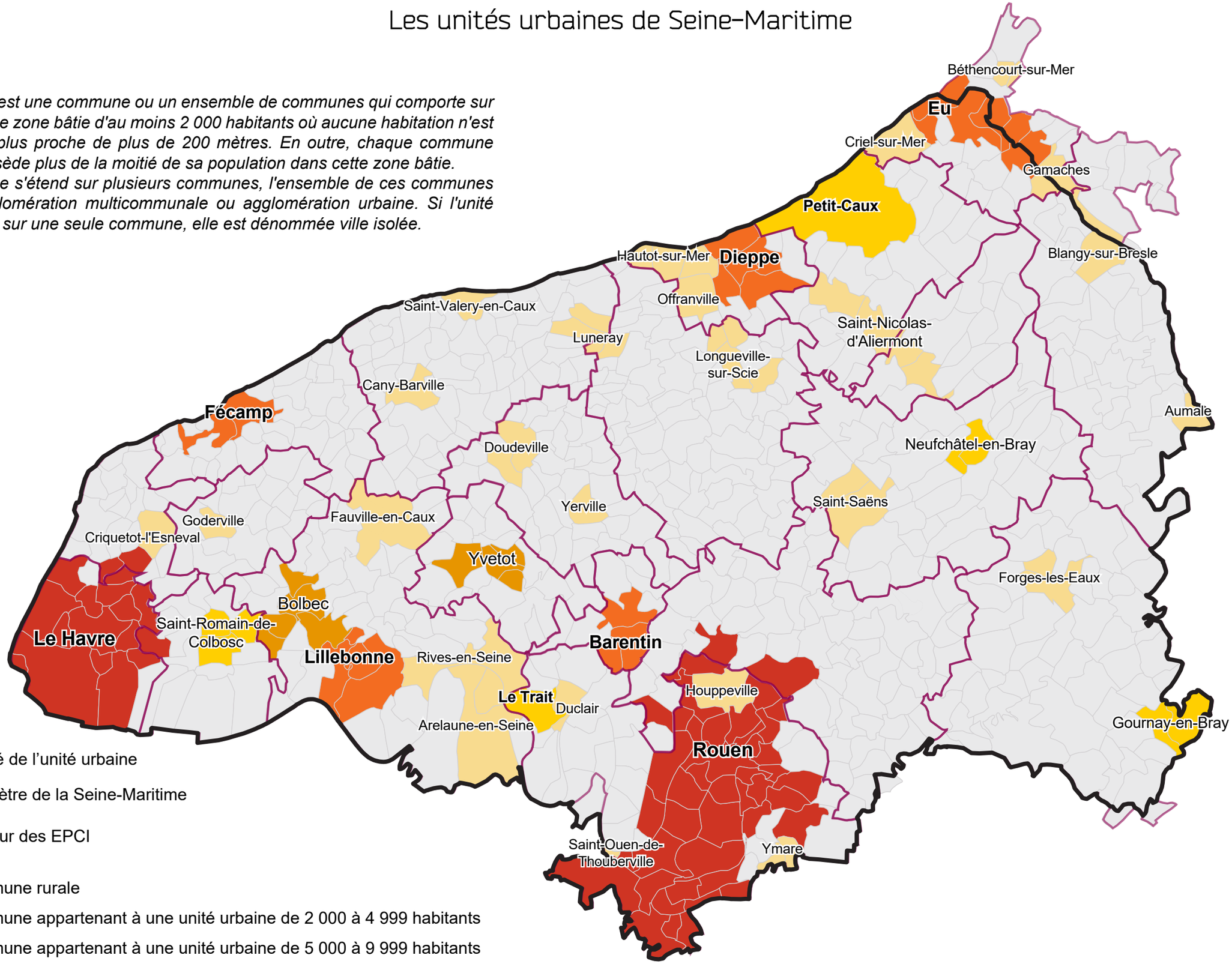

Rouen Libellé de l'unité urbaine

Périmètre de la Seine-Maritime

Contour des EPCI

Commune rurale

Commune appartenant à une unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants

Commune appartenant à une unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants

Commune appartenant à une unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants

Commune appartenant à une unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants

Commune appartenant à une unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants

Seine-Maritime Attractivité
Source : Insee
Cartes & Données - © Articque
Juillet 2017